

Poursuivre ses études après un BUT 3

I. Où bien se renseigner ?

- ✓ **A l'université de Toulon SAOI Service d'Accompagnement en Orientation et Insertion.**
Vous y trouverez des informations sur les études, les carrières et l'insertion professionnelle. Sur place un conseiller d'orientation pourra vous aider dans votre recherche. **Voir site de l'université.**
A la BU : Pôle Orientation Les logiciels **Transference** et **Pass'venir** vous renseigneront sur les différentes poursuites d'études en adéquation avec votre projet professionnel.
Livres intéressants : ROME (recueil de tous les métiers, classés par spécialité, avec leur propre code pôle emploi. Ce dernier permet entre autre d'obtenir des offres d'emploi publiées sur internet par pôle emploi.) **KOMPASS** : liste des entreprises françaises et européennes. Etc..

- ✓ **Sites internet Moodle - université de Toulon - IUT - GEII - Rubriques "Poursuites d'études" Un conseil : bien étudier l'«Enquête sur les formations suivies par les diplômés du GEII Toulon », ainsi que les « 135 parcours d'anciens étudiants du GEII Toulon ».**

<http://www.cefi.org> site donnant des informations aussi bien générales que pointues sur les différentes poursuites d'études. Dans la rubrique « choisir sa voie, ses études », choisissez « la côte des écoles », vous obtiendrez alors la **liste des écoles par grands domaines.**

<http://www.kelformation.com> site permettant de rechercher une formation par niveau d'études, spécialité et région. Mais la recherche n'est pas toujours aisée.

<http://www.studyrama.com> Plein d'informations pratiques sur les poursuites d'études, les débouchés, la rédaction d'une lettre de motivation etc...

<http://www.cti-commission.fr> site vous permettant de savoir si une école est reconnue par la commission des titres d'ingénieur.

<http://www.concours-ensea.org> site renseignant sur la banque d'épreuves BTS/DUT. Vous y trouverez l'organisation générale de ce concours, la liste des écoles d'ingénieur recrutant par le biais de ce concours, les dates d'inscription (attention : décembre-janvier), ainsi que des annales.

Et plein d'autres : www.orientation-pour-tous.fr ; www.onisep.fr/onisep-portail/portal/group/gp
www.letudiant.fr ; www.lesmetiers.net/fiches-metiers/france5/index-fr.php ;

<http://www.orientation-formation.fr/> ;

<http://www.cidj.com/> (centre d'information et de documentation jeunesse) ;

<http://metiers.info/information-description-metiers.htm> ;

<http://imagineonfutur.com/Fiches-Metiers.html> ;

<http://www.lecanaldesmetiers.tv/> (le site vidéo des métiers qui recrutent) ;

<http://www.afij.org/orientation/liens.php3#> (les métiers par secteur d'activité)...

- ✓ **Liste d'offres d'emploi et d'alternance**
FACEBOOK GEII Toulon et **LINKEDIN IUT GEII Toulon**
http://www.cyber-emploi-centre.com/site/2_entreprises/entreprises.htm
http://www.studiel.fr/D5_emploi.asp

- ✓ **Les salons studyrama**
Nice : 7 octobre 2023 (Salon des grandes écoles)
Toulon : le 17&18 novembre 2023 (Salon des études supérieures – Palais Neptune)

- ✓ **Journée poursuite d'études et métier au sein du GEII** Une journée poursuite d'études est prévue le 15 décembre 2023. Vous pourrez y rencontrer des anciens étudiants du GEII, les responsables d'écoles d'ingénieur, de masters universitaires, ainsi que des recruteurs.

Poursuivre ses études après un BUT 3

- ✓ **Poursuivre ses études à l'étranger SRI (Service des relations internationales)**
Site internet : <http://iut.univ-tln.fr/> rubrique **International** puis rubrique **étudiants sortants/entrants**. Contact GEII Toulon : Nadège Arrivé nadege.arrive@univ-tln.fr
- ✓ **Sur rendez-vous avec le responsable de poursuites d'études** (Sylvia Le Beux)
adresse mail : sylvia.lebeux@univ-tln.fr (en précisant dans l'objet du mail « poursuite d'études »)
Bureau : Bâtiment A.

II. Procédure à suivre pour constituer et faire valider son dossier de candidature lorsqu'il nécessite un avis de poursuite d'études.

- ✓ **Commission de poursuite d'études**
Au mois de Février, une commission de poursuite d'études, constituée par les enseignants du département se réunit. Elle étudie les résultats des 3 premiers semestres et donne un avis (Très favorable - Favorable – Réserve) concernant la poursuite d'étude en école nationale supérieure d'ingénieur, école nationale d'ingénieur, licence universitaire, école de commerce, et Licence Pro

Pour décider d'un avis la commission prendra en compte : les résultats obtenus au S1, S2 et S3, mais aussi l'assiduité de l'étudiant, ses capacités de travail, et son comportement. La commission n'émettra pas d'avis à un étudiant ayant obtenu trop de demi-journées d'absence. Une fiche d'avis de poursuite d'études nominative sera alors rédigée par le responsable des poursuites d'études voir p.3
- ✓ **L'étudiant doit faire lui-même la demande du dossier de candidature auprès de la formation de son choix. (site « ecandidat Toulon » pour toute formation (université et école d'ingé) sur Toulon) ATTENTION : consulter la liste des écoles d'ingénieurs recrutant à BUT+2**
- ✓ **L'étudiant remplit lui-même son dossier de candidature sauf l'avis de poursuite d'études.**
Attention : Vous possédez l'original de vos relevés de notes des semestres 1 et 2. L'étudiant fera la démarche de demander une lettre de recommandation à un enseignant de son choix, il n'oubliera pas de joindre cette lettre à son dossier.

- ✓ **Si une fiche (ou un avis) de poursuite d'études est exigée par la formation : l'étudiant demande, par mail au responsable des poursuites d'études, au moins une dizaine de jours avant la date de clôture des candidatures, sa fiche d'avis de poursuites d'études personnalisée (voir page 3 en cours de changement) Ne pas omettre de préciser dans votre mail les formations visées.**

Poursuivre ses études après un BUT 3



Fiche de poursuites d'études pour la promotion 2024 du BUT3

Nom : XXXXXXXX

Prénom : XXXXXX

Date de naissance : XXXXXXXX

Rangs et moyennes de l'étudiant

	UE1 : Concevoir		UE2 : Vérifier		UE3 : Maintenir		UE4 : Installer		Moyennes (S1+S2+2*S3)/4	Rangs	Effectif
	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang	Moyenne	Rang			
Niveau 1	12,70	25	12,57	26	11,48	31	13,00	20			
Niveau 2	12,58	25	11,39	32							
Poursuites d'études									12,35	29	43
Anglais									8,77	40	
Outils mathématiques et logiciels									10,11	28	
Culture & Communication									11,01	30	
Automatique									7,36	43	
Informatique Industrielle									12,31	29	
Electronique									11,95	12	
Energie									12,12	20	
Physique appliquée									11,61	25	

Nombre total d'absences injustifiées au semestre 3 :

heure(s)

Avis du jury de poursuites d'études

	Très favorable (TF), Favorable (F) ou Réservé (R)
École d'ingénieurs de rang A+*	
École d'ingénieurs de rang A*	
École d'ingénieurs de rang B*	
École d'ingénieurs	
Licence 3 universitaire	
Licence professionnelle	

Nbre d'avis/promotion

TF	F	R
8	2	51
10	5	46
20	3	38
34	6	21
40	0	21
56	5	0

* Source : l'Étudiant

Appréciations :

Fait à : La Garde le : //2024

Le responsable des poursuites d'études

Sylvia.lebeux@univ-tln.fr
(Enseignante de mathématiques)

Poursuivre ses études après un BUT 3

Foire Aux Questions

1) Dans mon dossier de candidature, il est demandé une adresse mail et/ou l'avis de poursuites d'études du chef d'établissement, s'agit-il du chef de département, monsieur Leredde ?

Non ! Il s'agit du responsable des poursuites d'études, c'est à dire S. Le Beux.

2) Dois-je joindre à mon dossier une lettre de recommandation ?

C'est préférable, et obligatoire si l'école le conseille. A vous de vous en occuper (demande à l'(aux) enseignant(s) concerné(s), en faire des copies pour d'autres dossiers, joindre les lettres à vos dossiers avant de les transmettre au responsable des poursuites d'études.) Le responsable des poursuites d'études (SLB) rédigeant déjà l'avis de poursuites d'études, ne fournira aucune lettre de recommandation.

3) Pourrai-je connaître mon avis de poursuites d'études ?

Oui, après la commission (mi-février), les avis de poursuite d'études seront affichés.

4) Pourrai-je obtenir ma fiche de poursuites d'études et en faire des photocopies (scan) pour les joindre à mes dossiers ? Oui pour les dossiers numériques, sur simple demande par mail au responsable des poursuites d'études, sans oublier de préciser les formations visées.

Ca dépend pour les dossiers papier : tout dossier (à envoyer par la poste) et nécessitant un avis de poursuites d'études « sous pli cacheté » devra être validé par le responsable des poursuites d'études, y compris les dossiers ne contenant que la fiche elle-même.

Pour toute autre question, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : sylvia.lebeux@univ-tln.fr

